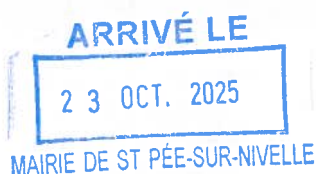


Sarl KHA2



Mairie de Saint Pée sur Nivelles
A l'attention de Monsieur le Maire
75 rue Karrika
64310 SAINT PÉE SUR NIVELLE

LRAR n°20251023a

Objet : Manifestation d'intérêt spontanée pour la gestion d'une zone d'activité ludique (terrestres & liquidien) au site lacustre de Saint Pée sur Nivelles.

Monsieur Le Maire,

Par la présente, nous manifestons l'intérêt de la société **SARL KHA2** pour exploiter une zone d'activité ludique (terrestres & liquidien) sur le site lacustre de Saint Pée sur Nivelles.

En effet, la **SARL KHA2** souhaite développer une offre d'activité liquidienne afin de répondre à la forte demande des habitants et des vacanciers régulièrement présents sur votre territoire. Votre site répond en tous points aux critères d'intérêt de notre société.

Nous vous sollicitons donc pour autoriser la société **SARL KHA2** à occuper à titre temporaire le site lacustre de Saint Pée du Nivelles et ses abords. Nous vous proposons d'y organiser et d'y gérer une zone d'activité ludique (terrestres & liquidienne) dans le cadre d'un partenariat sur une durée de 12 années.

La commune de Saint Pée sur Nivelles bénéficierait ainsi des avantages suivants :

- Offrir une offre de distraction de qualité composée de multiples activités (terrestres & liquidienne) sur le site lacustre toute l'année. Cette offre sera de nature à rendre le site dynamique et attractif.
- Versement d'une redevance annuelle proportionnelle au chiffre d'affaires, fixée à 16 % pour la plupart des activités, ainsi qu'un taux majoré (30%) pour certaines prestations annexes (pédalos, paddles, etc.), assortie d'une garantie de versement d'un minimum de redevance annuelle (part fixe) d'un montant de 45 000 €.
- Retombées indirectes pour les commerces situés au Lac liées à la fréquentation du site.

Dans le cadre du respect des dispositions de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 et du CGPPP, nous vous recommandons l'affichage d'un avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé suite à notre manifestation d'intérêt spontanée.

Espérant que notre proposition retiendra toute votre attention, nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Nous vous prions prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de notre très haute considération.

Henri et KAREN CHARLET

Gérants